2 Cadre des négociations: demandes du GIAP

giap

Demandes du GIAP: le principe du compromis

- Le SIT s’engage à suspendre les grèves et autres actions durant toute la durée des négociations
- La communication sur l’avancée des négociations est concertée entre les parties
- Les instances décisionnaires du GIAP et le temps dont elles ont besoin pour décider sont respectées (les négociations prendront du temps)
- Les revendications faites au GIAP concernent son domaine de compétence (p.ex si un aspect dépend aussi du canton)

Demandes du GIAP

- Les partenaires sociaux n’ajoutent pas de revendications supplémentaires aux 3 déjà prévues, ce, durant toute la durée des négociations
- Les analyses et discussions ainsi que les négociations sur le taux de travail/les descriptifs de fonction en Commission paritaire, valent pour négociation sur le taux de travail
- La PAIG est intégrée au processus de négociation
- Les propos transmis le 30 septembre à l’ensemble du personnel sont retirés (le GIAP n’empêche pas de faire la grève, il a saisi la CRCT pour une conciliation).

➔Décision des partenaires sociaux